

Simplification administrative dans le champ du handicap : la contribution de l'Unapei pour mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées

« Parcours du combattant », « méandres administratifs », « labyrinthe administratif »...les expressions sont nombreuses pour décrire les vécus des personnes en situation de handicap et de leurs familles pour accéder à leurs droits.

Complexité des démarches, multiplicité des acteurs, absence d'interlocuteurs formés sont autant de difficultés que l'Unapei recueille quotidiennement auprès de ses adhérents, associations ou familles.

Forte de sa connaissance des obstacles liés aux formalités administratives que rencontrent les personnes handicapées et leurs familles, ainsi que de son expertise, l'Unapei a produit un document synthétisant les principaux constats en la matière, illustrés par des exemples concrets et assortis de propositions constructives. La première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles a remis à sa contribution au député Adrien Taquet et à Jean-François Serres, membre du CESE (Conseil économique, social et environnemental), tous deux chargés par le Premier ministre de la mission sur la simplification administrative dans le champ du handicap.

« Pour l'Unapei, le chantier de la simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap est nécessaire et ambitieux, c'est pourquoi nous avons décidé de réaliser ce travail de fond pour que le gouvernement puisse répondre au mieux, au plus près et au plus vite aux besoins des milliers de personnes que nous représentons » a déclaré Coryne Husse, vice-présidente de l'Unapei, « les difficultés administratives rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles ont trop souvent pour conséquence un non recours à leurs droits » a-t-elle ajouté.

L'Unapei appelle à une vraie coordination des parcours administratifs entre organismes pour mettre fin au cloisonnement administratif français. La cinquantaine de propositions formulées dans la contribution de l'Unapei nécessitent un volontarisme politique pour que les mesures simplificatrices attendues tant par les usagers que par différentes administrations en charge, soient mises en œuvre rapidement. La simplification administrative doit être envisagée dans le contexte de la transformation numérique, axe prioritaire privilégié par le gouvernement. Les bénéfices de la dématérialisation des démarches pourront être appréciés dès lors que sera proposé un accompagnement adapté aux besoins de chaque usager.

Télécharger [la contribution de l'Unapei](#)

L'Unapei

Première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, l'Unapei milite pour une société inclusive et solidaire. L'Unapei et ses 550 associations membres agissent pour que chaque personne handicapée soit considérée comme un citoyen à part entière et dispose de réponses adaptées à ses souhaits. Elles rassemblent plus de 55 000 familles adhérentes et 71 500 bénévoles et emploient 94 000 professionnels au sein de 3100 établissements et services médico-sociaux qui accompagnent 200 000 personnes handicapées.

<http://www.unapei.org/>

Contact presse / Unapei

Anne-Charlotte Chéron – a-c.cheron@unapei.org

01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48